

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 17 novembre, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa Les conseillers de Ville : **Laval Demers** Aref Salem

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arror DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre	
Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.	
	CA09 08 0743
Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 17 novembre 2009.	C1107 00 07 II
Proposé par le conseiller Aref Salem;	
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est	
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :	
D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 17 novembre 2009.	
ADOPTÉ.	
	CA09 08 0744

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA09 080255 adoptée à la séance générale du 7 avril 2009.

Soumis procès-verbal de la séance générale du 1er octobre 2009.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA09 080255 adoptée à la séance générale du 7
- 2.- D'adopter le procès-verbal de la séance générale du 1er octobre 2009 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.			

CA09 08 0745

Première période de questions du public, de 19 h 46 à 19 h 58

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Carmin Drolet, du 1460, rue Guertin:

- Il représente les parents de l'école Edouard-Laurin qui s'inquiètent de l'obligation réglementaire voulant qu'un nombre minimal de places de stationnement devront être aménagées dans la cour d'école dans le cadre des travaux d'agrandissement. Le conseil d'établissement croit que cela affectera la qualité de vie des élèves et enlèvera beaucoup d'espace pour les jeux. Serait-il possible de déroger au règlement?

Réponse (Alan DeSousa): il faut tenir compte que les enseignants et autres employés de la Commission scolaire qui utilisent leur automobile pour se rendre au travail doivent pouvoir se stationner à proximité de l'école, ce qui n'est pas toujours facile dans les rues avoisinantes. Mais nous sommes ouverts à discuter de la problématique avec les parents, la direction de l'école et la Commission scolaire.

CA09 08 0746

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'entrée de service d'aqueduc, d'égout, de pose de regards et de déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'entrée de service d'aqueduc, d'égout, de pose de regards et de déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2010.

ADOPTÉ.		

CA09 08 0747

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378005 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2010.

ΑD	OPTE.
ΑD	OPTE.

CA09 08 0748

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378006 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

A DODTÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2010.

	CA09 08 0749

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094304004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de toiture aux chalets des parcs Caron et Cousineau.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de toiture aux chalets des parcs Caron et Cousineau.

ADOPTÉ.	
	CA09 08 0750

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil assurant la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil assurant la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2010.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

Monsieur Dang Nguyen, chef de division - études techniques et ingénierie Madame Claude Gauthier, urbaniste – planification et gestion du territoire Madame Johanne Dauphinais, agente d'approvisionnement 2 – ressources matérielles Monsieur Jacques Bolduc, ingénieur civil – études techniques et ingénierie

ADOPTE.	

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits pour l'année 2010.

ADOPTÉ.			

CA09 08 0752

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889049 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de deux véhicules à traction sur quatre roues de type tracteur- Demande de soumissions 09-048.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Lavaltrac Equipement	163 245,47 \$ (corrigé)
Québec Tracteurs inc.	224 492,57 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Lavaltrac Equipement en est une de simple arrondi ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lavaltrac Equipment** le contrat pour l'acquisition de deux véhicules à traction sur quatre roues de type tracteur, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 novembre 2009, totalisant la somme de 163 245,47 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1093889049 : 156 014,22 \$) :

6430 9500998 801150 03101 57401 000000 0000 130430 000000 32010 00000

--- ---

ADOPTÉ.

CA09 08 0753

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889050 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et livraison d'équipement aquatique – Demande de soumission 09-532.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRES	VOLET 1	VOLET 2
Diffusion AquaSport	13 539,04 \$	26 710,40 \$ (corrigé)
Aquam Spécialiste Aquatique inc.	16 926,74 \$	28 309,05 \$
DB Perks & Associates / Team Aquatic Supplies		34 639,50 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix de la soumission de Diffusion AquaSport sont des erreurs de simple arrondi ;

ATTENDU que le bordereau de soumission prévoyait au volet 1 l'acquisition d'une quantité approximative de 4 chaises de sauveteur mobiles et que cette quantité est haussée à 6 à la demande du requérant, le coût unitaire étant inférieur à nos prévisions ;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Diffusion AquaSport** le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipement aquatique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 octobre 2009, totalisant la somme de 47 018,96 \$, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1093889050 : 44 936,17 \$) :

6430.3008004.801150.07165.57401.000000.0000.124613.000000.15010.00000 ADOPTÉ.

CA09 08 0754

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090061009 relatif à une commande en faveur de la firme Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées – Dossier 09-057.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0291 adoptée par le Conseil d'agglomération à séance du 27 août 2009 et octroyant un contrat de type "commande ouverte" à Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour une période approximative de 8 mois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ

- 1.- D'autoriser une commande d'un montant maximum de 960 746,85 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1090061009 : 229 547,21 \$ pour l'année 2009 et 688 641,64 \$ pour l'année 2010) :

2430 0010000 304716 03121 56505 000000

TID OI ID.			

CA09 08 0755

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093500003 relatif à l'augmentation de la dépense avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2009.

ATTENDU la résolution numéro CA09 08 0012 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et autorisant la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2009 pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU le nombre important de publications au cours de l'année 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le bon de commande en faveur de Postes Canada de la somme de 8000 \$ pour terminer l'année 2009;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 8 000 \$ au bon de commande émis en faveur de la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA93500003 : 7 645,63 \$) :

2430.0010000.304754.01801.53401.014003

			_
A 1	\sim	דת	_
/\		ושו	н —
Δ	DΟ	'1 1	Li.

CA09 08 0756

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093058044 relatif à un amendement à apporter à la résolution numéro CA09 080335 pour modifier le montant total des crédits alloués pour la fourniture et la livraison de 296 bacs roulants.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080335 adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance générale du 5 mai 2009 et autorisant d'exercer une partie de l'option prévue au contrat avec la firme Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour la fourniture et la livraison de 296 bacs roulants à déchets de 360 litres pour la collecte déchets pour un montant total de 21 904 \$ (sommaire décisionnel 1093058023);

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1093058023 réservant des crédits de 21 904 \$ pour cette dépense;

ATTENDU une erreur de calcul pour le montant total des crédits requis, entraînant une insuffisance de fonds pour payer entièrement la dépense totale, entraînant un écart de 982,54 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De modifier le paragraphe numéro 1 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

D'exercer une partie de l'option prévue au contrat avec la firme Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour la fourniture et la livraison de 296 bacs roulants à déchets de 360 litres pour la collecte déchets, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 janvier 2005, pour un montant total de 22 886,54 \$.

2.- De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit :

D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificats du trésorier CTA1093058023 (20 933,27 \$) et CTA1093058024 (939,02 \$)) :

2430 0010000 304704 04351 54503 014401

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093231008 relatif à la signature d'une convention avec le Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale.

ATTENDU la résolution numéro RCA09 080263 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2009 et donnant un accord de principe pour la construction de la réserve muséale du Musée des maîtres et artisans du Québec à l'intérieur du projet de construction de sa future bibliothèque, sous certaines conditions;

ATTENDU que la convention établit les modalités selon lesquelles le Musée des Maîtres et Artisans du Québec finance la réalisation des travaux afférents à la réserve muséale, les conditions générales de location entre les deux parties et la méthode d'établissement des coûts de la réserve muséale durant le projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'une convention avec le Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale.

ADOPTE.		

CA09 08 0758

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092431002 relatif à l'adoption d'une résolution d'intention de procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Complexe sportif et à l'autorisation de lancer un appel d'offres public pour la retenue de services professionnels pour la mise en oeuvre et la programmation du concours d'architecture.

ATTENDU que le projet de construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent représente un investissement de plus de 35 millions \$ et qu'il bénéficie de l'aide financière gouvernementale en vertu du volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Ouébec;

ATTENDU la résolution numéro CE05 2060 adoptée par le Comité exécutif lors de la séance du 12 octobre 2005 et donnant un accord de principe pour la participation financière de la Ville au montant de 3 567 000 \$ en vue de l'érection du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent, sous certaines conditions ;

ATTENDU que l'arrondissement désire procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Complexe sportif;

ATTENDU que seule une autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions, selon l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), peut permettre la tenue d'un tel concours;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la retenue de services professionnels pour la mise en oeuvre et la programmation du concours d'architecture;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter une résolution d'intention de procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Complexe sportif et d'en demander l'autorisation au Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.
- 2.- D'autoriser la section des Ressources matérielles des Services administratifs, pour la Direction d'arrondissement, à lancer un appel d'offres public pour la retenue de services professionnels pour la mise en oeuvre et la programmation du concours d'architecture.

3.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

Madame Marie-Claude Le Sauteur – chef de division études techniques – nouvelle bibliothèque

Monsieur Éric Paquet, chef de division et adjoint au directeur – planification et gestion du territoire

Madame Joëlle André, agent d'approvisionnement 2 – ressources matérielles Un membre du bureau de Design Montréal

ADOPTÉ.

CA09 08 0759

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019030 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2010 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2009-2011.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0039 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 et approuvant l'entente administrative négociée entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour les années 2009-2010-2011, pour un montant total de 24 M\$ et approuvant la proposition de répartition budgétaire 2009;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2010 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2009-2011.

ADOPTÉ.			

CA09 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378010 relatif au paiement des redevances à la Commission des services électriques de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

ATTENDU que la Commission des services électriques de Montréal planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains pour le compte de ses usagers;

ATTENDU que les redevances de la Commission des services électriques de Montréal visent le paiement des conduits dédiés à l'utilisation exclusive de l'arrondissement (éclairage de rues, feux de circulation réseaux de fibre optique) ainsi que l'entretien desdits conduits;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 50 322,03 \$ en faveur de la Commission des services électriques de Montréal pour les redevances de la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

2	D'imputer	la	dépense	au	poste	d'affectation	suivant	(certificat	du	trésorier	_
	CTA10943	780	010:50 32	22,0	3 \$):						

2430 0010000 304747 03003 55204 010404

ADOPTÉ.

CA09 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092050021 relatif à une demande de subvention Comité de hockey sur glace de Saint-Laurent pour leurs activités régulières de 2009.

ATTENDU les activités régulières de 2009 du Comité de hockey sur glace de Saint-Laurent, soit le Programme de formation MAHG, les frais d'arbitrage et d'affiliation, les cours de perfectionnement des bénévoles et les achats d'équipement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 45 600 \$ Comité de hockey sur glace de Saint-Laurent pour leurs activités régulières de 2009.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier CTA1092050021) :

2430 0010000 304732 07143 54390	16 000 \$
2430 0010000 304732 07143 54506	22 900 \$
2430 0010000 304732 07143 54501 010002	700 \$
2430 0010000 304732 07143 56590 015037	6 000 \$
ADOPTÉ.	

CA09 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019028 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2009-2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal 2009-2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1094019028: 15 000 \$):

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA09 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019031 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2009 du Magasin – Partage de Noël.

ATTENDU que depuis 1998, ce guichet unique de distribution alimentaire à l'occasion des Fêtes permet à environ 350 familles laurentiennes de célébrer Noël dans la dignité;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2009 du Magasin Partage de Noël.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1094019031: 8 000 \$):

2430-0010000-304748-05803-61900-016491

				_
A 1		\sim	רכו	
\mathbf{A}	1)	.)	РΙ	H

CA09 08 0764

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019029 relatif à une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent dans le cadre des activités entourant son 30e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don 1 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 30^e anniversaire d'existence de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1094019029 : 1 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA09 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092050022 relatif à un don de lits pliants aux organismes Sociétés des enfants handicapés du Québec et Sun Youth.

ATTENDU que le type de lit requis pour l'hébergement des personnes sinistrées doit répondre à certaines normes;

ATTENDU que les lit donnés n'étaient plus conformes et étaient devenus inutilisables pour l'usage auquel ils étaient destinés;

ATTENDU le don de 70 lits avec matelas à la Société des enfants handicapés du Québec et de 58 lits avec matelas plus 10 structures de lits sans matelas à Sun Youth;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ratifier le don de lits pliants aux organismes Sociétés des enfants handicapés du Québec et Sun Youth.

ADOPTÉ.

CA09 08 0766

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1092286010).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 25 septembre et le 31 octobre 2009, incluant les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, des virements de crédits et des demandes de paiement pour le mois d'octobre 2009 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.	

CA09 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092276011 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins:

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

Petit-déjeuner séminaire de l'Institut des administrateurs de sociétés La gouvernance des TI au sein du conseil d'administration

Le 12 novembre 2009 - Club Mount Stephen

1 billet à 65 \$ plus taxes 73.37 \$

Soirée des stars du Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc.

Le 12 novembre 2009 – Challenger

5 billets à 20 \$ 100,00 \$

2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer à l'événement suivant : Remise du Prix du Ministre en horticulture ornementale de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

Le 18 novembre 2009 - St-Hyacinthe

3 billets à 75 \$ plus taxes 253,97 \$

Frais de déplacement 75,00 \$

- 3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier CTA1092276011) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000 427,34 \$

2430 0010000 304748 01101 53202 000000 75,00 \$

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547100 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 150, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C18-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la localisation des enseignes sur les avant-toits des commerces du rez-de-chaussée et d'autoriser l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur le boulevard Lebeau ainsi qu'une bande de verdure le long de la limite est de la propriété, sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à la séance générale du 1^{er} octobre 2009, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA09 080706 traitant de l'autorisation d'aménager d'une entrée charretière donnant sur le boulevard Lebeau ainsi qu'une bande de verdure le long de la limite est de la propriété, sans respecter toutes les normes applicables;

ATTENDU qu'à l'item 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 2 septembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 30 octobre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

A DODTÉ

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 150, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C18-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la localisation des enseignes sur les avant-toits des commerces du rez-de-chaussée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOLLE.			

CA09 08 0769

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547085 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le stationnement empiète dans la marge avant donnant sur la rue Kieran.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 30 octobre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

ADOPTÉ.

ADOPTÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le stationnement empiète dans la marge avant donnant sur la rue Kieran, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

CA09 08 0770
Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547086 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1545, rue Decelles dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la hauteur de la clôture, la localisation de l'escalier en cour avant et d'autoriser l'installation du gazon artificiel en cour avant.
Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;
Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

CA09 08 0771

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547087 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8555, route Transcanadienne dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes en vigueur.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 30 octobre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8555, route Transcanadienne dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes en vigueur, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.			

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547088 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3860, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser une habitation unifamiliale dont le niveau du rez-de-chaussée, par rapport au niveau moyen de la rue, est supérieur au niveau maximal permis.

ATTENDU qu'à l'item 5. e) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090603);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 30 octobre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ.

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3860, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser une habitation unifamiliale dont le niveau du rez-de-chaussée, par rapport au niveau moyen de la rue, est supérieur au niveau maximal permis, tel que représenté sur les documents, dessins de coupe et détails du mur soumis au Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 septembre 2009 et ce, aux conditions suivantes :

- 1. que la hauteur maximale du mur de soutènement projeté en cour arrière entre les deux propriétés soit de 1.06 m (3 pieds et 6 pouces) représentant relativement la différence de niveau entre les deux rues sur lesquelles sont situées ces dernières;
- 2. que la finalisation des travaux soit fixée au plus tard à la fin mai 2010.

CA09 08 0773

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547089 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091002);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- 1. de fournir un plan d'aménagement paysager spécifiant les plantations projetées, de façon à atteindre un minimum de 40% d'ombrage des surfaces asphaltées, tel que requis par le règlement, et de prévoir écrans de verdure minimisant la visibilité des espaces de stationnement à partir de la rue Kieran;
- 2. de fournir la localisation des équipements techniques (génératrice, transformateur, etc..).

Les murs extérieurs de la façade et de la première partie des murs latéraux nord sont recouverts de panneaux cimentaires avec fini enduit acrylique de couleur blanche de la compagnie Kawneer ou leurs équivalents, et les autres murs sont recouverts d'un revêtement métallique de même couleur.

ADOPTÉ.		
	 CA09 08 07	74

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547091 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation multifamiliale isolée située au 1500, rue Poirier dans la zone H12-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20090805);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation multifamiliale isolée située au 1500, rue Poirier dans la zone H12-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1. de limiter la projection des balcons à un maximum de 1,5 m;
- 2. de fournir un plan d'aménagement paysager indiquant les essences d'arbres et de plantation;
- 3. de prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne de satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à ladite antenne ainsi qu'au câble;
- 4. de prévoir que les appareils de climatisation soient intégrés au bâtiment ou situés sur le toit de celui-ci.

ADOPTE.	
	CA09 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547092 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une école primaire située au 4505, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S08-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091006);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une école primaire située au 4505, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S08-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1. de fournir un plan d'aménagement paysager précisant les essences et la localisation des arbres constituant l'écran de verdure longeant la propriété le long de la ligne arrière de terrain.
- 2. de prévoir que les appareils de climatisation soient intégrés au bâtiment ou situés sur le toit de celui-ci.

CA09 08 0776

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547093 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 3095, rue Toupin dans la zone H03-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091009);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 3095, rue Toupin dans la zone H03-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux et la disposition de ceux-ci sur la façade sont similaires à ceux existants.

ADOPTÉ.

ADOPTÉ.

CA09 08 0777

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547094 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir un bâtiment commercial situé au 1435, rue du Collège dans la zone S16-036 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091010);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir un bâtiment commercial situé au 1435, rue du Collège dans la zone S16-036 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que :

- 1. le garde-corps sur le toit de l'agrandissement d'un étage soit de qualité et de couleur foncé similaire au cadre de fenêtres;
- 2. le matériau de revêtement soit similaire à celui du bâtiment principal.

				,	
\mathbf{A}	\Box	\bigcirc	DΠ	$\Gamma \mathbf{\Gamma}$	
\rightarrow	יעו	. ,	Г	ı C	

CA09 08 0778

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547095 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3485, rue Jean-Gascon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. m) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091012);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ.

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3485, rue Jean-Gascon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres beiges de la compagnie Simtec. La toiture est recouverte de tuile brune de la compagnie Decra, ou de leurs équivalents.

CA09 08 0779

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547098 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3665, rue Arthur-Villeneuve dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091014);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3665, rue Arthur-Villeneuve dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres « Blanc ivoire, brun miel et brun foncé » de la compagnie Arriscraft, de briques « Blanc ivoire », de la compagnie Brampton. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Rempart brun deux tons » de la compagnie B.P, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA09 08 0780

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547099 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3545, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091015);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale située au 3545, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres « Beige » de la compagnie Shouldice. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Cambridge brun commercial » de la compagnie IKO, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA09 08 0781

Le règlement numéro RCA08-08-0001-17 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1094152011).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2009 la conseillère Patricia Bittar a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Laval Demers,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'	UNANIMITE

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-17 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA09 08 0782

Le règlement numéro RCA08-08-0001-21 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1094152013).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2009 le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-21 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA09 08 0783

Le règlement numéro RCA09-08-7 autorisant un emprunt au montant de 16 385 000 \$ pour le coût de financement de la construction du Complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1094749010)

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2009, le conseiller Laval Demers a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement des travaux de construction d'un Complexe sportif (CA09 080732);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA09-08-7 autorisant un emprunt au montant de 16 385 000 \$ pour le coût de financement de la construction du Complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA09 08 0784

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉ.

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement d'emprunt pour le programme de protection des bâtiments publics. ADOPTÉ.

CA09 08 0786

Soumis addenda au sommaire décisionnel numéro 1092288001.

ATTENDU le règlement numéro RCA09-08-6 autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour le coût d'achat des collections de base, leur sélection et leur traitement dans le cadre du projet de construction d'une bibliothèque adopté par le conseil d'arrondissement le 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier par résolution ledit règlement en y ajoutant une référence au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé le conseiller Aref Salem, il est;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le premier alinéa du règlement numéro RCA09-08-6 autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour le coût d'achat des collections de base, leur sélection et leur traitement dans le cadre du projet de construction d'une bibliothèque de manière à ajouter, après les mots : « VU l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) et l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) », les mots « et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article ».

ADOPTÉ.	
---------	--

CA09 08 0787

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950036 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence madame Térésa Pizzuco au poste d'agent de bureau (poste 33803) à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social, à compter du 23 novembre 2009, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA09 08 0788

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090831002 relatif à la nomination permanente d'un agent technique en aqueduc et drainage à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en aqueduc et drainage à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ

De nommer en permanence monsieur Daniel Claes au poste d'agent technique en aqueduc et drainage (poste 41394) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 23 novembre 2009, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOI 11.	

CA09 08 0789

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950037 relatif à la nomination d'un chef de section adjoint à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste chef de section adjoint à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Ariane Guénette au poste de chef de section adjoint (poste 37271) à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social, rétroactivement au 8 octobre 2009. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.			

CA09 08 0790

Soumis sommaire décisionnel numéro 1095214001 relatif à la nomination permanente d'une bibliothécaire à la Section du service au public et des projets spéciaux de la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de bibliothécaire à la Section du service au public et des projets spéciaux de la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence madame Lucie Da Luz au poste de bibliothécaire (poste 28554) à la Section du service au public et des projets spéciaux de la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 23 novembre 2009, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective des professionnels municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.		

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950038 relatif à la création de trois postes temporaires pour le projet de construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent et la prolongation de trois postes temporaires pour le projet de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une équipe de projet pour la réalisation de la construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA08 080712 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2009 et autorisant la création de cinq postes temporaires jusqu'au 31 décembre 2010 pour le projet de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent ;

ATTENDU que l'équipe de projet pour la construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent fera partie de celle déjà existante pour le projet de la Nouvelle bibliothèque;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer les postes de conseiller en planification, d'architecte (postes professionnels) et d'agent technique (poste col blanc) pour le projet de construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2013.
- 2.- De prolonger les postes de chef de division études techniques, de gestionnaire responsable du suivi des décisions et de la secrétaire d'unité administrative du projet de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affection suivant (certificat du trésorier CTA1093950038) :

2430 0010000 304771 07121 54590

ADOPTÉ.

______ CA09 08 0792

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950039 relatif à la création de banques d'heures dans les emplois de préposé aux travaux de propreté à la Direction des travaux publics et à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ATTENDU le niveau d'alerte à la pandémie actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de renforcer le niveau de propreté à la mairie d'arrondissement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renforcer le niveau de propreté au centre des loisirs;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la création d'une banque de 144 heures dans l'emploi de préposé aux travaux de propreté à la Direction des travaux public, au plus tard le 31 décembre 2009.
- 2.- D'autoriser la création d'une banque de 288 heures dans l'emploi de préposé aux travaux de propreté à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, jusqu'au 31 décembre 2009.

3	D'imputer	la	dépense	aux	postes	d'affectation	suivants	(certificat	du	trésorier	_
	CTA10939	500	039):								

2430.0010000.304743.09007.51100.085100.9960 9 300 \$ 2430.0010000.304743.09007.52100.085100.9960 2 400 \$

ADOPTÉ.

CA09 08 0793

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092314006 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 14 novembre 2009 au 12 janvier 2010.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Laval Demers à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 14 novembre 2009 au 12 janvier 2010.

ADOPTÉ.

CA09 08 0794

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094110003 relatif à la nomination de deux représentants pour siéger au Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent.

ATTENDU la démission de monsieur Claude Charette, représentant des employés non syndiqués au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent;

ATTENDU la démission de monsieur Mohsen Bishai, représentant des employés non syndiqués au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ.

- 1.- De recommander au Comité exécutif de nommer madame Isabelle Bastien à titre de représentante des employés non syndiqués au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent à compter du 1er décembre 2009.
- 2.- De recommander au Comité exécutif de nommer monsieur Pierre Pomerleau à titre de représentant des employés non syndiqués au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent à compter du 1er décembre 2009.

CA09 08 0795

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 58

A la suite des élections municipales tenues le 1er novembre dernier, la secrétaire d'arrondissement, Me Isabelle Bastien, présente officiellement à l'assemblée le nouveau conseil de Saint-Laurent.

Le maire profite de l'occasion pour féliciter félicite Mme Dominica Daoust, gagnante du Grand Prix d'excellence Micheline-Arsenault pour le concours Maisons fleuries, qui souligne la contribution des résidents à l'embellissement du milieu par la réalisation de beaux aménagements paysagers.

Le maire prend quelques minutes pour offrir au nom du conseil ses condoléances à la famille et aux proches de M. Marcel Roy, un citoyen impliqué décédé le 3 novembre dernier à l'âge de 82 ans. Il a souligné que ce dernier était un bénévole infatigable et un homme aimé de tous, dont la grâce et l'élégance le distinguaient.

Le maire rappelle à l'assemblée que l'adoption du budget 2010 aura lieu le 23 novembre à 19 h 30.

Le maire remercie tous les citoyens pour la confiance témoignée lors de l'élection. Le conseiller Aref Salem remercie à son tour les citoyens pour leur confiance et tous les

fonctionnaires pour leur bon travail. CA09 08 0796 Deuxième période de questions du public, de 21 h 10 à 21 h 12 La personne dont le nom suit a posé des questions : Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie La clôture sur le terre-plein du boulevard Décarie est-elle temporaire? Elle suggère d'y installer des lumières de Noël pour la rendre plus sécuritaire. Réponse (Alan DeSousa) : la clôture est temporaire pour protéger la végétation durant la saison hivernale, mais il n'est pas prévu d'y ajouter des lumières de Noël. CA09 08 0797 Proposé par le conseiller Aref Salem; Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: De lever la séance à 21 h 13. ADOPTÉ. Maire

Secrétaire